

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 157/8e L157/8e L de la Chambre des Députés portant désignation des membres d'une délégation pour Dar-Es-Salam (Tanzanie).

n° 157/8e L157/8e L de la

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
20 novembre 1975

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1975

Date du numéro
10 décembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. le ministre Mohamed Djama Elabé, chef de mission et MM. les Députés, Mohamed Elmi Odah, Abdillahi Ahmed God, Abdallah Ali Mohamed (d'Obock) et Ali Moussa Ali, sont désignés pour se rendre à Dar-Es-Salaam pour y être entendus par le Comité de Libération de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Art. 2. — Chacun des membres de la délégation percevra une indemnité forfaitaire de deux cent cinquante mille francs Djibouti (250 000 FD), exclusive de toute autre indemnité. Art. 3. — Des réquisitions de passage par voie aérienne leur seront délivrées. Art. 4 — Les frais de voyage et de déplacement prévus aux articles 2 et 3, ci-dessus, seront supportés par le budget du Territoire.

Le Présidentde la Commission Permanente :AHMED HASSAN LIBAN.Le Secrétairede la Commission Permanente :RUSCONI DANIEL.